

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2416)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 444

présenté par
M. Véran

ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 91, substituer à la référence :

« III de l’article L. 225-5 »

la référence :

« II de l’article L. 225-6 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d’une erreur matérielle.